VILLE DE TUBIZE

Tubize, le 10 octobre 2023

Madame Nathalie HOURMAN
Directrice de la RDI
5, Allée des Sports

1480 Tubize

E-mail : rdi.nathalie.dir@gmail.com

Cc : accueil.recette@tubize.be

Votre correspondant :
Service des Affaires générales
Benoit Van Michel
02/391.39.22

Notre référence : S21541

Annexe (1) : délibération du Conseil communal du 9 octobre 2023

IMIO012148000022176

Madame la Directrice,

Objet : Désignation du commissaire-réviseur d'entreprises pour les années 2022, 2023 et 2024

Veuillez trouver en annexe la délibération du Conseil communal relative à la désignation reprise sous objet.

Cette décision a été transmise ce jour à l'autorité de tutelle. Elle est donc exécutoire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de notre considération distinguée.

Par Ordonnance :

Le Directeur général, Le Bourgmestre,

E. LAURENT M. JANUTH

Grand Place 1 - 1480 Tubize
Tél.: 02 391 39 11 - Fax: 02 391 39 12

www.tubize.be
info@tubize.be
Banque: BE32 3401 8182 2902
BCE : 0207.314.041

VILLE DE TUBIZE

VILLE DE TUBIZE

Province du Brabant Wallon

Arrondissement de Nivelles

EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

09 octobre 2023

Présents : MM. Michel JANUTH - Bourgmestre, président ;
Sabine DESMEDT - Première Echevine ;
Pierre ANTHOINE, Mourad ABDELALI, Walter BASEGGIO, Sandra DUMONCEAU – Echevins ;
Jean-Marc ZOCASTELLO, Jean-Armand WAUTIER, ~~Lyseline LOUVIGNY~~ excusée, Frédéric JADIN, Benoit LANGENDRIES, Guy LECLERCQ-HANNON, Hicham EL KROUT, Jean-Pierre FUMIERE, Giovanni CAPIZZI, ~~Nunzia FONTANAZZA~~, Annie MEYNEN, Adriana ROCCO, Lise JAMAR, ~~Sophie SIMAL~~ excusée, Samuel D'ORAZIO, ~~Marianne ZAPPONE~~ excusée, Fabian DEKEMPENEER, Annick BRISON DETOURNAY, Daniel EECKHOUT, Filippo LAVORE, Olivier PIRON, Henri BORREMANS, Katalin DI BATTISTA – Conseillers.
Etienne LAURENT – Directeur général.

Mourad ABDELALI est absent des points 6 à 16.
Hicham EL KROUT est absent des points 6 à 18.
Lise JAMAR est absent des points 29 à 32.

- - - - -

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive mais il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

- - - - -

Huis clos

20231009 (31) Régie des Infrastructures de Tubize - Désignation du commissaire-réviseur d'entreprises pour les années 2022, 2023 et 2024

Le Conseil,

Vu l'article 54 des statuts de la Régie des Infrastructures de Tubize qui prévoit la désignation par le Conseil communal d'un commissaire-réviseur membre de l'Institut des réviseurs d'entreprises ;
Considérant qu'un commissaire-réviseur d'entreprisse doit être désigné pour l'examen des comptes 2022, 2023 et 2024 de la Régie des Infrastructures de Tubize ;
Considérant que suite à un marché public, la société Christophe Remon & Co a été désignée par le Bureau exécutif de la Régie des Infrastructures de Tubize en date du 7 juin 2023 ;
A l'unanimité des membres présents ;

DECIDE :

Article 1er - De désigner la société Christophe Remon & Co, sise rue du Réemploi 2 à 5020 Suarlée, en qualité de commissaire-réviseur d'entreprises membre du Collège des Commissaires de la Régie des Infrastructures de Tubize pour les années 2022, 2023 et 2024.
Article 2 et dernier - La présente décision est exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Pour extrait conforme le 10 octobre 2023 :

Par ordonnance :

Le Directeur général,

E. LAURENT

Le Bourgmestre,

M. JANUTH